

05b

RAPPORT

OBJET : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERNE GPV DE METZ-BORNY - ACTUALISATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2009

Conformément au traité de concession en date du 7 mai et du 13 octobre 2004 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et à son avenant, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny, arrêté au 31 décembre 2009.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Le bilan financier prévisionnel reste stable depuis le 31 décembre 2008 (3 338 €, soit 0,03 %) et présente un équilibre des dépenses et des recettes à hauteur de 10 392 911 € TTC.

En 2009, les travaux de parachèvements du secteur « Bourgogne » et le réseau Basse Tension de la rue de Sarre (1^{ère} moitié) ont été réalisés. A également été faite l'évacuation des déchets déposés sur l'espace Descartes.

La commercialisation des terrains de la ZAC se poursuit de façon soutenue avec les parcelles à vocation économique, les terrains à vocation d'habitat étant tous vendus. En 2009, une parcelle de 3 585 m² a été cédée à Palm Promotion pour la réalisation d'une Maison Médicale. Quatre terrains sont encore à vendre sur cette ZAC dont :

- un terrain de 3 680 m² au bord du diffuseur de la RN 3 optionné,
- deux terrains réservés à la réalisation d'une plateforme socio-économique sur lesquels une consultation est en cours,
- un terrain disponible de 5 214 m² environ.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny arrêté au 31 décembre 2009, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 10 392 911 € TTC, avec une participation financière de la Ville de 6 919 875 €.

MOTION

**OBJET : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE GPV DE METZ-BORNY -
ACTUALISATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL AU
31 DECEMBRE 2009**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et 13 octobre 2004, et son avenant, par lequel la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC GPV de Metz - Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2008,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2009 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

DECIDE :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny arrêté au 31 décembre 2009, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 10 392 911 € TTC, avec une participation financière de la Ville de 6 919 875 €, qui sera versée, de manière échelonnée, à la SAREMM de 2009 à 2013 suivant l'avenant n°2 du 19 octobre 2009 à la Convention Publique d'Aménagement.

Pour le Maire
Le Conseiller Délégué :

Jean-Michel TOULOUZE